



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 08 avril 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H01

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

78-04-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Douglas Beard, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 11.2.

#### 3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

79-04-2024

**ATTENDU QU'**une copie des procès-verbaux de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 04 mars 2024 et le 25 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, que les procès-verbaux soient soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient approuvés tels que soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Annonce du partage d'une somme forfaitaire de 10 M pour les municipalités de moins de 15 000 habitants (MAMH).

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

80-04-2024

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2024

Comptes à payer 109 531,21\$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Douglas Beard,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mars 2024, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

81-04-2024

#### 5.2 DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR L'ORGANISME LES FÉLIXERIES POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BÂTIMENTS ET TERRAINS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LEUR FÊTE QUI AURA LIEU LES 19, 20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

Communication est donnée du directeur général, accompagné d'une lettre de l'organisme les Félixeries en vue d'obtenir l'autorisation pour l'utilisation de certains bâtiments et terrains appartenant à la municipalité dans le cadre de leur fête (les Félixeries) qui aura lieu les 19, 20, 21 et 22 septembre 2024.

Parc-en-Ciel, Carrefour St-Félix, bibliothèque Irène-Roy-Lebel, salle Desjardins, terrain de baseball et de soccer, patinoire, centre Eugène-Caillé et son stationnement, ainsi que les terrains adjacents.

Le directeur général recommande l'acceptation de la demande, à l'exception de la bibliothèque. La bibliothèque doit être opérée par le personnel seulement, mais l'organisme pourra utiliser la bibliothèque, si celle-ci est ouverte. Le directeur général offre de bonifier les heures d'ouverture lors de l'évènement.

Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général et d'autoriser l'utilisation des bâtiments et terrains suivants : Parc-en-Ciel, Carrefour St-Félix, salle Desjardins, terrain de baseball et de soccer, patinoire, centre Eugène-Caillé et son stationnement, ainsi que les terrains adjacents dans le cadre de la fête (les Félixeries) qui aura lieu les 19, 20, 21 et 22 septembre 2024.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

82-04-2024

### 5.3 DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE PAR L'ORGANISME LES FELIXERIES POUR LA FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS QUI AURA LIEU LES 19, 20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024

Communication est donnée du directeur général, accompagné d'une lettre de l'organisme les Félixeries en vue d'obtenir l'autorisation pour la fermeture de rues dans le cadre des festivités (les Félixeries) qui aura lieu les 19, 20, 21 et 22 septembre 2024. L'organisme s'engage à laisser l'accès véhiculaire entre chaque évènement.

La lettre mentionne les rues Lafond et Perreault, et la rue de l'Église pour une possible parade.

Sur proposition de M. Éric Provencher et appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général et d'autoriser la fermeture de rues en ajoutant la rue Lebel dans le cadre des festivités (les Félixeries) qui aura lieu les 19, 20, 21 et 22 septembre 2024, mais l'organisme devra laisser disponible les rues entre chaque évènement pour les résidents.

Il est également résolu que le directeur général et/ou le maire annule cette autorisation en cas de problème.

83-04-2024

### 5.4 FEUILLET PAROISSIAL / RENOUVELLEMENT 2024

Une demande de renouvellement d'une petite publicité dans le feuillet paroissial est présentée au conseil.

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen  
Appuyé par M. Simon Lauzière

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial soit renouvelé au coût de 90 \$ pour l'année 2024 aux descriptifs présentés.

Adoptée

84-04-2024

### 5.5 OFFRE DE SERVICE REÇUE POUR LA PRISE EN CHARGE DES DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE

Communication est donnée du directeur général relatif à une offre de service relative à la prise en charge des dossiers en droit pénal municipal (Cour municipale) pour l'année 2024.

#### Bernier Fournier

- Un tarif fixe de 200 \$ pour les dossiers non contestés;
- Pour les dossiers contestés un taux horaire de 195 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Bernier Fournier pour la prise en charge des dossiers en droit pénal municipal (Cour municipale) pour l'année 2024.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

85-04-2024

### 5.6 DEMANDE D'UNE PUBLICITÉ DE LA PART D'EXPO RICHMOND FAIR 2024

Une demande de publicité reçue du conseil d'administration d'Expo Richmond Fair pour un montant de 175 \$ pour l'année 2024.

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen  
Appuyée par M. Mario Lemire

Résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** soit accordée une publicité de 175 \$ à Expo Richmond Fair pour une bannière pouvant être placée sur un gradin ou une clôture de la foire.

## 6. SÉCURITÉ INCENDIE

### 6.1 RAPPORT DU MOIS DE MARS SERVICE INCENDIE

14 appels (06 premiers répondants, 05 appels pour entraide, 02 accidents et 01 alarme incendie).

86-04-2024

### 6.2 FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 1

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une autorisation de dépenses pour une formation de premiers répondants pour 6 pompiers.

Se résumant comme suit :

CARDIO CHOC (Saint-Hyacinthe) environ 2 000 \$

Il est proposé par M. Éric Provencher et appuyé par M. Mario Lemire et résolu de l'unanimité des conseillers de permettre la formation estimée à 2 000 \$ et d'autoriser M. Pierre Blanchette à signer l'entente pour la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

87-04-2024

### 6.3 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC LES 01, 02, 03, 04 juin 2024

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de suivre l'évolution du service d'inspection et que le congrès de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec (AGSICQ), par la diversité de ses ateliers, est un moyen privilégié pour les chefs pompiers d'établir un réseau de contacts et de se renseigner sur les derniers développements en matière de sécurité publique.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Jean-François De Plaen et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le directeur du service incendie M. Pierre Blanchette soit autorisé à participer au congrès de l'AGSICQ 2024 qui se tiendra à Gatineau du 1<sup>er</sup> au 04 juin 2024.

**QUE** les frais d'inscription au congrès soient payés par la municipalité, de même que les frais de séjours (hébergements, repas et déplacements).

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

88-04-2024

### 7.1 SOUMISSIONS REÇUES POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Communication est donnée du directeur général relativement à des soumissions reçues pour le déneigement des stationnements pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 (3 ans) se résumant comme suit :

Stationnements « 2024-2027 » 3 ans

DÉNEIGEMENT STATIONNEMENTS	Excavation J. Noël Francoeur Inc.			Les Travaux M.M		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Montant total de la soumission (avant taxes)	25 000,00 \$	26 000,00 \$	27 000,00 \$	40 950,00 \$	41 450,00 \$	41 950,00 \$
Total 3 ans (avant taxes)	78 000,00 \$			124 350,00 \$		

La plus basse soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à Excavation J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition reçue Excavation J. Noël Francoeur Inc. pour les périodes 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

89-04-2024

### 7.2 SOUMISSION REÇUE DE GRÉ À GRÉ POUR LE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue de gré à gré pour le fauchage et le débroussaillage des chemins sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2024 se résumant comme suit :

9253-4015 Québec Inc  
(Drummondville)

Fauchage : 6 410 \$ av. taxes  
Débroussaillage : 8 890 \$ av. taxes

La soumission étant conforme, le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à 9253-4015 Québec Inc. au prix soumis

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée du conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de 9253-4015 Québec Inc. au prix total de 15 300 \$ avant taxes pour l'année 2024.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée**

90-04-2024

### 7.3 EMBAUCHE POUR LE POSTE D'EMPLOYÉ À LA VOIRIE

Communication est donnée d'un rapport du comité des ressources humaines, relatif à l'embauche pour le poste d'employé à la voirie. Début de l'emploi en avril 2024.

Le comité recommande au conseil l'embauche de M. Mathieu Ainslie Léveillé pour ce poste.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée par le conseiller M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation du comité des ressources humaines, et de procéder à l'embauche de M. Mathieu Ainslie Léveillé au poste à temps plein comme employé de la voirie, aux conditions prévues de la politique interne avec l'échelon 2 avec une période de probation de 3 mois.

91-04-2024

### 7.4 SOUMISSIONS REÇUES POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA ZONE VILLAGE

Communication est donnée du directeur général relativement à des soumissions reçues pour le déneigement de la zone village pour les années 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 (3 ans) se résumant comme suit;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

Village « 2024-2027 » 3 ans

DÉNEIGEMENT VILLAGE	Excavation J. Noël Francoeur Inc.			Excavation Gaston Francoeur Inc.		
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Montant total de la soumission (avant taxes)	23 000,00 \$	23 000,00 \$	23 000,00 \$	22 855,39 \$	22 855,39 \$	22 855,39 \$
Total 3 ans (avant taxes)	69 000,00 \$			68 566,17 \$		

La plus basse soumission étant conforme, le directeur général recommande que le contrat soit accordé à Excavation Gaston Francoeur Inc. au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition reçue de Excavation Gaston Francoeur Inc. pour les périodes 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 au prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

92-04-2024

### 7.5 SOUMISSION REÇUE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue de gré à gré pour le renouvellement d'une partie de la clôture entre les jeux de l'école et le terrain de balle d'une distance de 75 pieds se résumant comme suit :

Clôtures 10-visions  
(Drummondville)

13 375 \$ avant taxes

Considérant les points d'inspections #26 et #27 du rapport d'inspection du fonds d'assurance des municipalités daté du 06 novembre 2023, le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à Clôture 10-visions au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de Clôture 10-visions au prix total de 13 375 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée**

93-04-2024

### 7.6 SOUMISSION REÇUE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN FILET AU TERRAIN DE BALLE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue de gré à gré pour l'installation d'un filet au terrain de balle entre les jeux de l'école et le terrain de balle pour une longueur de 75 pieds se résumant comme suit :

Filets Nad's 75 pieds de longueur et 25 pieds de hauteur 4 365 \$ avant taxes (Victoriaville)

-Frais supplémentaires si présence de roc.

Considérant les points d'inspections #26 et #27 du rapport d'inspection du fonds d'assurance des municipalités daté du 06 novembre 2023, le directeur des travaux publics recommande d'octroyer le contrat à Filets Nad's au prix soumis.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée du conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de Filets Nad's au prix total de 4 365 \$ avant taxes.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier à signer le contrat à intervenir à cet effet pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée**

94-04-2024

7.7 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE LOCALE – PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un réseau routier de 125 km de routes dont la moitié en gravier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, non seulement entretenir son réseau routier, mais doit aussi investir chaque année des sommes importantes pour remettre en état certaines routes en fin de vie;

**Il est proposé** par M. Douglas Beard

**Appuyé** par M. Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'UN** montant de 25 000 \$ soit demandé aux instances gouvernementales concernées dans le cadre du programme PPA-CE de l'exercice financier 2024-2025, pour les travaux d'une partie de la route Côté.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tous documents à cet effet.

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

95-04-2024

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 600-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 600 CONCERNANT LE MESURAGE ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire modifier le Règlement n 600 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques afin de modifier les moyens pour les préavis avant la mesure des boues à l'article 12;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et un projet de règlement ont été présentés lors de la séance tenue le 04 mars 2023 par le conseiller M. Mario Lemire;

**PAR CONSÉQUENT** ; il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 600-2 modifiant le Règlement numéro 600 concernant le mesurage et la vidange des fosses septiques afin de modifier les moyens pour les préavis avant la mesure des boues à l'article 12.

96-04-2024

### 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 629 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET)

Considérant les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

Considérant que la municipalité est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r. 22; ci-après le « *Règlement* »);

Considérant que le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

Considérant qu'en matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas;

Considérant que, pareillement, il n'existe pas de droit acquis à la pollution de l'environnement;

Considérant que la municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

Considérant l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) »;

Considérant l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Considérant l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) interdit d'installer un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet. Toutefois, l'interdiction est levée si, en application de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), la municipalité sur le territoire de laquelle est installée le système de traitement effectue ou fait effectuer l'entretien des systèmes de traitement visés selon le guide d'entretien du fabricant.

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 04 mars 2024;

**Par conséquent** ; il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 629 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet).

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT  
17 demandes de permis (valeur approx. 440 000 \$)

97-04-2024

9.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE DRUMMOND AFIN D'AUTORISER LA LOCATION DANS LES ZONES AGRICOLES ET LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Communication est donnée à l'effet de demander à la MRC de Drummond une modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC afin d'autoriser et rendre conforme la location dans les zones agricoles viables et dans les îlots déstructurés.

**ATTENDU QUE** le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est en conformité avec le SADR;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire cibler les zones adéquates.

**ATTENDU QU'**avec une modification, les municipalités pourront cibler les zones adéquates dans leur zonage.

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard et appuyée par M. Simon Lauzière que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande à la MRC de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de permettre la location dans les zones agricoles viables et dans les îlots déstructurés.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

98-04-2024

9.3 CONGRÈS COMBEQ 2024 LES 18,19 et 20 AVRIL 2024

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de suivre l'évolution du service d'inspection et que le congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec (COMBEQ), par la diversité de ses ateliers, est un moyen privilégié pour les inspecteurs d'établir un réseau de contacts et de se renseigner sur les derniers développements en matière d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Éric Provencher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'inspectrice Véronique Auger soit autorisée à participer au congrès de la COMBEQ 2024 qui se tiendra au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe du 18 au 20 avril 2024.

**QUE** les frais d'inscription au congrès, au montant de 640 \$ plus taxes, soient payés par la municipalité, de même que les frais de séjours (hébergement, repas et déplacements).

99-04-2024

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 547-16 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 547

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2024 par le conseiller M. Simon Lauzière en vue de l'adoption du Règlement no 547-16 modifiant le Règlement de zonage no 547;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté en même temps que le dépôt de l'avis de motion le 05 février 2024.

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été adopté le 04 mars 2024 sans modification.

**ATTENDU QUE** le processus référendaire a été publié le 06 mars 2024.

**ATTENDU QU'**une assemblée publique sur le Règlement 547-16 a été tenue le 29 février 2024 à 9 h à l'hôtel de ville de Saint-Félix-de-Kingsey située au 1205 rue de l'Église.

### **PAR CONSÉQUENT;**

Sur proposition de M. Simon Lauzière, conseiller, appuyée par M. Éric Provencher, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement no 547-16 modifiant le Règlement de zonage no 547 *autorisant ainsi des habitations multifamiliales de 4 à 8 logements dans la zone C-3 et des habitations multifamiliales de 9 logements et plus dans la zone C-3.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

De plus, la municipalité n'a reçu aucune demande référendaire prévue dans l'avis public du 06 mars 2024. Ce règlement est donc réputé approuver par les personnes habiles à voter.

Copie de ce règlement étant disponible au bureau du greffier.

100-04-2024

9.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 603-4 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 603-3 RELATIF D'INTERDIRE À QUICONQUE DE PROCÉDER À L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE FUMIER, DE MRF OU DE LISIERS

**Attendu que** l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales qu'une municipalité peut, par règlement, interdire l'épandage des déjections animales et MRF sur son territoire pour un maximum de 12 jours par année.

**Attendu que** la Municipalité entend utiliser ce pouvoir;

**Attendu qu'** Un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 04 mars 2024 à l'égard du présent règlement par le conseiller, M. Douglas Beard.

**Attendu que** Tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

**En conséquence,**

Sur proposition de M. Douglas Beard  
Appuyée par M. Mario Lemire

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne son adoption et statue que le règlement n°603-4 est adopté.

101-04-2024

9.6 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631

À la suite d'un rapport de Véronique Auger, Division de l'urbanisme, le conseiller M. Mario Lemire donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement ayant trait aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 631 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et dépôt du projet de règlement, le tout dans le cadre du processus de révision du plan d'urbanisme prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

102-04-2024

9.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE KINGSEY

Communication est donnée du projet de règlement numéro 631 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard, appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 631 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller M. Mario Lemire soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le vendredi 26 avril 2024, à 9 h.

103-04-2024

#### 9.8 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN DOSSIER CPTAQ POUR LE 2E MORCÈLEMENT DU LOT 6 605 167 DANS LE 8<sup>E</sup> RANG

Communication est donnée de Mme Véronique Auger, Division de l'urbanisme concernant une demande d'appui pour une aliénation sur le lot 6 608 167 localisé dans le 8<sup>e</sup> Rang.

**Considérant que** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande d'aliénation de 3000m afin de vendre la propriété sise au 848A, 8<sup>e</sup> Rang sur le lot 6 608 167

**Considérant que** la terre agricole fait 1 726 009,8m<sup>2</sup>, 3 000m carrés n'auront pas lieu de nuire au projet agricole actuel ;

**Considérant que** le projet rencontre les normes d'implantation;

**Considérant que** le projet permettra d'accueillir une famille supplémentaire à Saint-Félix-de-Kingsey.

**Considérant que** la terre est déjà compromise dû aux implantations requises pour un terrain résidentiel.

**Considérant que** le projet ne contrevient pas au schéma d'urbanisme;

**Considérant que** Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer cette demande;

**Par conséquent ;**

Sur proposition de M. Mario Lemire appuyée par M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité appuie la demande du demandeur.

104-04-2024

#### 9.9 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

TERRITORIAL ET SECTORIEL (PDTS) – 2023-2026 – VOLET 1.1 –  
PLANIFICATIONS – DEMANDE DE FINANCEMENT – PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE (PDCN) –

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de  
l'Alimentation rend disponible son *Programme de développement territorial et  
sectoriel (PDTS) – Volet 1.1 – Planifications*, pour les années 2023 à 2026;

CONSIDÉRANT que le programme précité vise à « *favoriser le développement  
d'une vision commune des priorités d'un secteur agroalimentaire ou d'un territoire  
ainsi que la coordination des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de celles-ci* »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire mettre en  
place son *Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN)*, et désire  
en financer une partie par le biais du programme précité;

CONSIDÉRANT que l'aide financière offerte par le *Programme de développement  
territorial et sectoriel (PDTS) – Volet 1.1 – Planifications* s'échelonne de 5 000 \$ à  
50 000 \$ par projet et couvre 80 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey soumettra une  
demande de financement dans le cadre du *Volet 1.1* du programme précité, et devra  
s'engager à payer sa part des dépenses admissibles de son projet;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière, la  
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey doit autoriser le dépôt de celle-ci, confirmer  
sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer ladite  
demande et autoriser cette même personne à signer un protocole d'entente en cas  
d'acceptation du financement;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Lauzière  
APPUYÉ par M. Mario Lemire  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER Véronique Auger, officier municipal et en environnement à titre de  
mandataire pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et à signer tous  
documents concernant la demande de subvention précitée auprès du ministère de  
l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et ce, dans le cadre du *Programme  
de développement territorial et sectoriel (PDTS) – Volet 1.1 – Planifications*;

Et

D'AUTORISER, conditionnellement à l'acceptation par la Municipalité de Saint-  
Félix-de-Kingsey de l'entente à intervenir avec le ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation, Alexandre Côté, directeur général à agir à titre de  
mandataire et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey,  
l'entente à intervenir avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de  
l'Alimentation, et ce, dans le cadre du programme et du projet précités;

ET

DE S'ENGAGER à payer la part dévolue à la Municipalité de Saint-Félix-de-  
Kingsey dans les dépenses admissibles à la réalisation d'un *Plan de développement*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

*d'une communauté nourricière (PDCN), et ce, si elle obtient le financement demandé dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel (PDTS) – Volet 1.1 – Planifications du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.*

### 10. LOISIRS ET CULTURE

105-04-2024

#### 10.1 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE POUR LE SERVICE D'ANIMATION 2024 (CAMP DE JOUR)

Communication est donné relatif à l'embauche de la coordonnatrice pour le service d'animation estivale (camp de jour) sur une base temporaire pour la saison estivale 2024.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Fanny Desharnais-Fournier sur une base temporaire pour la saison estivale 2024 à titre de coordonnatrice du service d'animation.

### 11. SUJETS DIVERS

106-04-2024

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 06 mai 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle Desjardins située au 6115 A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

107-04-2024

#### 11.2 SOUMISSION REÇUE CONCERNANT UNE BANQUE D'HEURES POUR DES TRAVAUX DE FOSSÉS

Communication est donnée du directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue concernant une banque d'heures pour des travaux de fossés se résumant comme suit;

Excavation Gaston Francoeur Inc.

48 heures (travaux divers et transport)

21 600,60 \$  
(taxes non incluses)

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur des travaux publics et que le conseil accepte la banque d'heures au prix soumis.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 12. RAPPORT DES ÉLUS

12.1 M. Simon Lauzière : retour sur sa participation à la consultation sur les énergies renouvelables. Partage d'idées et discussion sur les préoccupations concernant le développement potentiel de nouvelles sources d'énergie renouvelable dans la région.

12.2 M. Douglas Beard : Mentionne l'état des chemins. Demande s'il est possible de niveler une partie du rang 5.

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Jean-Pierre Courchesne a formulé une question et a reçu une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

108-04-2024

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard  
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h20

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Monsieur Sylvain Cormier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier